

## **AVIS**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2023**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de **règlement numéro 4-2023, régissant la démolition d'immeubles**.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **3 avril 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 4-2023, régissant la démolition d'immeubles.
4. L'objet de ce règlement est d'abroger le règlement numéro 1-2015 et de le remplacer par un règlement concernant le même objet et qui est conforme à la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 4-2023 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 4-2023 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement numéro 4-2023 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 9 mars 2023.

Bastien Gaudet  
Greffier